

Résumé

« Grâce à l'éducation des adultes, on peut améliorer ses perspectives d'avenir, trouver un meilleur travail et démontrer à ses enfants l'importance des études. »

Une apprenante, le 12 juillet 2004

L'Examen de l'éducation des adultes a été lancé en mai 2004 à la demande du ministre de l'Éducation et de la ministre de la Formation et des Collèges et Universités. L'examen visait à proposer un cadre stratégique pour l'éducation des adultes et à recommander l'adoption de mesures qui appuieraient et amélioreraient l'éducation des adultes en Ontario.

Nous avons obtenu les points de vue des intervenants de l'éducation des adultes par des réunions, les mémoires qui nous ont été présentés et les réponses reçues sur le site Web mis en place à cet effet. Nous avons recueilli l'information sur les programmes d'éducation des adultes actuellement financés par les deux ministères de l'Ontario et par ceux d'autres administrations. De plus, nous avons étudié les documents publiés à ce sujet.

Notre examen était centré sur les programmes dont l'objectif est d'aider les adultes à poursuivre leurs études et leur formation, à trouver ou à conserver un emploi ou à participer davantage à la vie de leur collectivité. Il visait en particulier les programmes suivants :

- les cours d'anglais et de français langue seconde (ALS et FLS) pour adultes offerts par les conseils scolaires de district et les collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT)
- les programmes d'alphabétisation et de formation de base offerts par les organismes communautaires, les conseils scolaires de district et les CAAT

- les cours pour adultes ouvrant droit à crédit qui sont offerts par les conseils scolaires de district
- les cours par correspondance et d'études indépendantes et l'enseignement à distance offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI) qui relève de TVOntario
- les programmes de formation continue, y compris les cours d'intérêt général offerts par les conseils scolaires de district
- les programmes d'enseignement des langues autochtones aux adultes offerts par les conseils scolaires de district
- les programmes de préparation à la citoyenneté offerts par les conseils scolaires de district et les organismes communautaires
- les programmes de rattrapage scolaire offerts par les CAAT

Un grand nombre des programmes visés par l'examen préparent les participants à des études postsecondaires menant à un grade ou un diplôme, à de la formation en apprentissage ou à des programmes relais pour les personnes formées à l'étranger, ces domaines de programmes dépassant toutefois la portée de l'examen. L'honorable Bob Rae, ancien premier ministre de l'Ontario, a passé en revue le système d'enseignement postsecondaire et présenté au gouvernement un rapport intitulé *L'Ontario, chef de file en éducation* sur les résultats de cet examen au début de 2005.

Le 14 mai 2004, nous avons affiché sur le site Web des ministères le document intitulé *Examen de l'éducation des adultes – Document de discussion*, dans lequel nous posons les six questions suivantes aux intervenants, en sollicitant leur rétroaction :

Question 1 : Est-il nécessaire d'adopter une définition de l'éducation des adultes en Ontario? Qu'est-ce que cette définition devrait comprendre?

Question 2 : De quelles façons les possibilités d'éducation des adultes, de formation et de perfectionnement tiennent-elles compte des défis économiques et sociaux actuels et prévus?

Question 3 : Que peut-on faire pour améliorer les possibilités d'apprentissage à l'intérieur des budgets existants?

Question 4 : S'il y avait une possibilité de réaffecter les ressources, quels devraient être les investissements prioritaires?

Question 5 : Êtes-vous d'accord avec les éléments du cadre qui sont décrits dans le document de discussion? Que modifieriez-vous? Qu'ajouteriez-vous?

Question 6 : De quelle façon peut-on améliorer les résultats obtenus par les apprenantes et apprenants adultes en Ontario?

Résultats de l'examen

Les intervenants ont fait part de leurs points de vue au cours de vingt réunions tenues dans cinq collectivités dans différentes régions de la province. Six de ces réunions ont été organisées avec des apprenants seulement pour discuter des avantages procurés par les programmes d'éducation des adultes et des améliorations qui pourraient être apportées au système. Nous avons reçu plus de 50 mémoires et 175 réponses sur le site Web.

Dans le contexte de la longue et impressionnante expérience de l'Ontario en éducation des adultes, les intervenants ont évoqué les nombreux aspects positifs et l'importance de la mise à profit de ces atouts. Ils étaient certes satisfaits que le gouvernement se livre à cet examen, mais ont souligné que ce dernier

devait mener à un engagement à l'égard de mesures précises, et que le cadre stratégique et les mesures adoptées devaient être souples pour que les collectivités puissent répondre aux besoins locaux, en tenant compte de la population diverse de la province – Autochtones (Indiens à l'intérieur et en dehors des réserves, Métis, Inuits), immigrants, francophones, personnes handicapées, personnes sourdes et personnes ayant des besoins particuliers. Certains répondants ont ajouté que la réforme des politiques devait refléter les différences régionales au niveau de la province.

D'autres intervenants ont indiqué que toute décision du gouvernement devait tenir compte des atouts uniques des organismes communautaires, des conseils scolaires de district et des CAAT dans l'exécution des programmes d'éducation des adultes. Tout nouveau cadre stratégique devrait reconnaître le fait que les apprenants adultes ont des objectifs divers, que tous les participants n'ont pas l'emploi pour objectif, que certains recherchent le développement personnel et le renforcement de leur autonomie et que les personnes âgées tiennent particulièrement à ce que les programmes d'intérêt général soient reconnus comme un élément valable de l'ensemble des services d'éducation des adultes de sorte qu'ils demeurent abordables pour eux.

Bien que le sujet du financement ne soit pas couvert par l'examen, les améliorations suggérées par les intervenants pourraient avoir des répercussions en matière de financement. Toutefois, les répondants ont également recommandé des façons de tirer pleinement parti des ressources existantes par la coordination, l'établissement de liens et les partenariats entre les organismes, les établissements, les autres intervenants et les divers ordres de gouvernement qui se chargent de l'éducation des adultes.

Les commentaires des répondants et les améliorations qu'ils ont suggérées sont organisés selon les thèmes suivants et sont décrits à la section 4 du présent rapport.

1. L'éducation des adultes, un élément essentiel du système éducatif de l'Ontario
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'intégration des programmes
4. Les partenariats
5. La reddition des comptes, les résultats et le financement
6. L'accès à l'éducation des adultes
7. Les technologies de l'information et des communications dans l'éducation des adultes
8. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage

Cadre stratégique proposé pour l'éducation des adultes

À partir des résultats de notre recherche, nous avons formulé une définition de l'éducation des adultes pour l'Ontario ainsi qu'un cadre stratégique (voir la section 6) établissant six domaines dont il faudrait tenir compte à l'avenir dans la planification des programmes et la prise de décision :

1. L'investissement dans le perfectionnement des compétences
2. Les itinéraires des apprenants
3. L'accessibilité et l'inclusion
4. L'innovation et l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage
5. Le financement et la reddition des comptes
6. La recherche

Mesures recommandées

Les mesures que nous recommandons d'adopter, présentées en détail à la section 7, soulignent que le gouvernement provincial devrait porter son attention sur l'éducation des adultes et mettre en œuvre un cadre stratégique.

Conclusion

Notre Examen de l'éducation des adultes donne un instantané de l'éducation des adultes sous sa forme actuelle en Ontario. Les recommandations fournissent une orientation quant aux mesures qui permettront au gouvernement de mettre en place le cadre stratégique proposé à la section 6 du rapport. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour analyser les faits à l'origine des préoccupations soulevées par les intervenants et pour rendre compte plus précisément de la situation actuelle dans des collectivités particulières et dans des secteurs de programmes précis de tout l'Ontario.